

DÉCISION DU CONSEIL
du 17 décembre 2013
portant nomination d'un membre allemand du Comité des régions
(2013/773/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

Article premier

Est nommée membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

vu la proposition du gouvernement allemand,

— M^{me} Beate MERK, *Bayerische Staatsministerin für Europaangelegenheiten und regionale Beziehungen.*

considérant ce qui suit:

Article 2

(1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE ⁽¹⁾ et 2010/29/UE ⁽²⁾ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015.

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 17 décembre 2013.

(2) Un siège de membre du Comité des régions devient vacant à la suite de la fin du mandat de M^{me} Emilia MÜLLER,

Par le Conseil

Le président

L. LINKEVIČIUS

⁽¹⁾ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22.

⁽²⁾ JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.